

H.D.F.
INFOS
N° 3



A entendre les directions de l'AEFE ou de la Mission Laïque française, les Ministères de l'Education ou Affaires étrangères notamment sur les questions budgétaires, les Vice-Rectorats des collectivités d'Outre-mer : tout va bien ! **A croire qu'on ne vit pas dans le même monde, mais ça, on le savait déjà !**

Sur le terrain, c'est effectivement un tout autre tableau : les mobilisations durent, le vrai dialogue social faisant cruellement défaut. On laisse s'enkyster des conflits pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, comme à Mayotte, ou en Turquie pour les personnels de la MICEL.

A l'AEFE, toute évolution positive des deux dossiers phare que sont l'ISVL et l'avantage familial des résidents est entravée par des « blocages budgétaires » ou entachée d'injustices. Mais est-ce vraiment le cas ? **Il faut avant tout une volonté politique pour prendre en compte les difficultés de ses personnels !** Le SNES et les collègues ne se laisseront pas endormir par un discours technocratique ou des arguments fallacieux : nous ferons de nouvelles demandes, pas plus tard que lors du Conseil d'administration de l'AEFE à la fin de ce mois. **Le SNES-FSU combattra aussi sans relâche la privatisation à peine larvée du réseau de l'AEFE, dont on veut nous faire croire, une fois de plus, qu'elle est la solution.**

Nous défendrons, au côté de tous les personnels, l'éducation publique de qualité, tout comme nous combattons les attaques au droit syndical sur le terrain envers les personnels qui, eux, la soutiennent. **Ces derniers savent que c'est par les actions syndicales et de terrain que des améliorations concrètes, sur nos salaires, nos indemnités et nos conditions de travail pourront être arrachées, pour l'éducation publique à l'étranger et dans les COM, avec le SNES-FSU.**

Paris le 27 novembre 2013

SOMMAIRE :

1. Le mouvement continue à Mayotte
2. Istanbul : Conflit à la MICEL
3. Budget : Le SNES rencontre le député Baumel
4. CTM MAE des 6 et 7 novembre 2013
5. Compte rendu de la CCP AEFE : notation administrative
6. Compte rendu de la CCP Mission laïque française
7. Mouvement inter et réintégrations

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

1. Le mouvement continue à Mayotte

Les fonctionnaires d'Etat et hospitaliers à Mayotte ne sont toujours pas entendus sur leur demande de moratoire sur la fiscalisation de l'indemnité d'éloignement (IE).

Les seules certitudes que nous avons concernent les baisses prévisibles de leur pouvoir d'achat notamment pour ceux de notre secteur qui seront affectés dans le nouveau département.

L'IE devient imposable à Mayotte suite à l'article 81 du code des impôts de Mayotte qui a cessé de s'appliquer au 31 décembre 2012 même si le gouvernement qui communique désormais par voie de presse, a concédé que l'IE ne serait pas imposable pour l'année 2013 à titre dérogatoire et qu'un étalement du versement des fractions à venir permettrait de « lisser » l'impôt !

Bien entendu ce dispositif est largement insuffisant pour satisfaire la demande d'une défiscalisation de cette indemnité qui est versée pour faire face aux charges particulières inhérentes aux mutations outre mer. Et cette concession ne concerne que 2013 donc ne sera pas appliquée pour les autres années de l'indemnité transitoire (2014, 2015, 2016) . Ensuite l'indemnité de sujétion spéciale à partir de 2017 sera bien fiscalisée !

Les modalités de calcul de l'impôt sur l'IE ne sont pas arrêtées par le gouvernement . Il semblerait que le gouvernement commence à prendre en compte la demande impérative de nos collègues et le caractère spécifique de cette indemnité. Une négociation doit donc être impérativement engagée sur ce point avec le SNES Mayotte très en pointe dans le conflit. Sur le remboursement partiel des loyers, le gouvernement joue au chat et à la souris. Après avoir annoncé sa suppression sous des prétextes règlementaires fallacieux, il la rétablit donnant à croire qu'il propose une nouvelle avancée.

Les collègues sur place ne se laisseront pas abuser. Ils veulent des engagements clairs pour que l'IE ne soit pas fiscalisée.

2. Istanbul : Conflit à la MICEL

La mission de coopération éducative et linguistique (MICEL), outil de coopération du MAEE avec l'état turc est aujourd'hui en danger. Mais ce ne sont pas les collègues enseignants investis avec détermination et sens du service public, qui en sont responsables mais bien plutôt l'inertie du MAEE. Nos collègues sont en grève reconductible depuis le début du mois de novembre pour protester contre la limitation de la durée de leur contrat à 5 ans et pour revendiquer un retour à la situation antérieure de tacite reconduction, ainsi qu'une prise en charge des frais de scolarité de leurs enfants scolarisés au lycée français Pierre Loti d'Istanbul. Les non-titulaires comme les titulaires sont solidaires. Sur le fond, ils sont appuyés par la partie turque qui considère aussi qu'il est indispensable pour des raisons pédagogiques de pérenniser leur situation.

Cependant le MAEE n'a pas été capable de trouver en 5 ans d'existence de ces contrats une solution définitive et on arrive aujourd'hui à une échéance pour les collègues obligés de réintégrer si aucune proposition n'est faite. Depuis le début du conflit, le SNES est intervenu

en soutien auprès de la Direction générale de la mondialisation (DGM) et de l'ambassadeur de France en Turquie. Pour le moment, force est de constater que les collègues n'ont eu qu'une promesse de réunion à Istanbul avec les intéressés qui ne s'est finalement pas tenue, ou une piste AEFÉ évoquée par l'ambassadeur mais dont personne ne saisit en quoi elle consisterait exactement bien qu'elle paraisse séduisante. De plus la demande que les collègues grévistes ne soient pas pénalisés sur leur salaire a reçu une fin de non-recevoir de la part du conseiller culturel.

Malgré cela dans un geste d'apaisement envers la partie turque très en colère contre les perturbations d'examens engendrés par le conflit, les collègues engagés dans la grève ont décidé de suspendre le mouvement dans l'attente d'une nouvelle réunion en fin de semaine.

Si aucun dispositif n'était mis en place, le MAEE porterait l'entière responsabilité de la poursuite du mouvement et de ses conséquences pour la coopération franco-turque.

3. Budget : le SNES rencontre le député Baumel

Le SNES-FSU avait alerté les parlementaires sur le projet de loi de finances 2014 (voir HDF info 2) et plus précisément sur l'insuffisance de la dotation de l'Etat à l'AEFE. La réponse de Philippe Baumel a donné lieu à une rencontre du SNES-FSU et du SNUipp-FSU avec le député-rapporteur de la commission des Affaires étrangères sur l'action extérieure de l'Etat.

A la demande du député et en lien avec ses attributions, l'entretien a surtout porté sur la dotation du programme 151, concernant notamment l'aide à la scolarité. Le SNES est toutefois revenu sur l'insuffisance globale de la dotation et en particulier la baisse du programme 185 qui est lié au fonctionnement de l'AEFE. Sur l'aide à la scolarité (151) proprement dite, le SNES a dénoncé le fait que l'augmentation du programme 151 s'accompagnait d'une baisse équivalente du programme 185. Ces glissements de ligne sont importants car, rappelons-le, ils illustrent la dérive politique qui consiste à diminuer l'aide à l'établissement public AEFÉ (185) pour la transférer vers une aide aux personnes (programme 151, aide individuelle à la scolarité).

Nous avons rappelé que si la réforme de l'aide à la scolarité a eu pour conséquence objective d'intégrer certaines familles auparavant exclues, elle a aussi, enveloppe contrainte oblige, engendré de graves phénomènes d'éviction et une réduction marquée du nombre de boursiers à 100%, point que le SNES-FSU a dénoncé. Le SNES a rappelé que c'était aussi la suppression de la prise en charge Sarkozy (PEC), à laquelle nous étions opposés dès le début, qui avait également contribué, par redistribution, à cette augmentation de la ligne « aide à la scolarité », et non une augmentation globale de l'enveloppe budgétaire.

Enfin, réforme ou pas, le SNES a à nouveau condamné la posture de l'AEFE, relayée d'ailleurs par une majorité des participants à la commission nationale des bourses, qui consiste à pénaliser sciemment les agents fonctionnaires (donc les résidents) en fléchissant l'avantage familial comme une aide exclusive à la scolarité, contribuant ainsi à exclure de facto les collègues des bourses de scolarité.

4. CTM MAE des 6 et 7 novembre 2013

Lors de la présence du ministre Laurent Fabius, la FSU-MAE s'est félicitée de la décision de ne pas rattacher les établissements culturels à l'Institut Français. Cette décision va dans le sens de la préservation du service public à l'étranger et du maintien de l'outil linguistique et culturel au sein du ministère des Affaires étrangères.

La FSU a indiqué au ministre qu'il fallait continuer dans cette voie !

La FSU s'est étonnée que les questions budgétaires ne soient abordées par aucune organisation syndicale.

La FSU a notamment demandé au ministre de revenir sur les diminutions de budget prévues pour le MAE et pour la subvention de l'AEFE. Elle lui a demandé de revenir sur les suppressions d'emplois, les externalisations et de d'augmenter de manière significative les rémunérations des recrutés locaux ainsi que celles des agents de l'Etat qui n'exercent pas des fonctions de direction.

La FSU a également demandé au ministre de rétablir l'équité entre les recrutés locaux et les autres personnels y compris en terme de dialogue social et d'engager un processus de titularisation de tous les contractuels qui le souhaite y compris ceux qui sont en contrat local.

A ces interpellations, le ministre s'est contenté d'excuser les organisations syndicales qui n'avaient pas abordé les questions budgétaires, de justifier les externalisations et de dire que les moyens étaient limités sur les rémunérations !

Les établissements culturels

La DGM, Anne-Marie Descôtes, est venue présenter le dispositif et répondre aux questions des syndicats.

Rien de neuf par rapport à la réunion de concertation de la semaine qui a précédé le CTM.

Ce sont les mêmes vieilles formules qui sont utilisées :

- suppression des « doublons instituts/alliances » évidemment en faveur des alliances, Varna, Porto, Venise, Kosice, Kharkov ;
- suppression des établissements à « faible rayonnement », Séville et Groningue ;
- fusions en Allemagne, Cologne/Düsseldorf, Dresde/Leipzig ;
- suppression de trois antennes : Tuzla, Mostar et fondation André Malraux.

D'autres questions sont en suspend :

- le sort de 2 annexes d'Athènes, Patras et Larissa ;
- la disparition de Cracovie 12 emplois de recrutés locaux à la clé !
- La fermeture de Parakou au Bénin.

L'enjeu, pour l'administration d'après la FSU-MAE, c'est la suppression d'emplois à savoir 9 ETP sous plafond et 24 emplois de recruté local dont les 12 de Cracovie.

Sur l'immobilier, le ministère pense à la vente de l'Institut Français de Berlin.

A noter la faiblesse voire l'indigence de certaines réactions... « L'essentiel est de préserver le cœur de métier » (ASAM/UNSA) et « principe de réalité » (CFDT).

5. Compte rendu de la CCP AEFE : notation administrative

La CCPC A et B « professeurs agrégés et certifiés et personnels assimilés » s'est tenue au siège de l'Agence le 17 octobre 2013. L'examen des contestations de notations administratives était à l'ordre du jour.

En déclaration liminaire, le SNES est intervenu sur le fait qu'en amont de la CCPC les procédures n'ont pas toujours été respectées: les collègues ont éprouvé dans certains cas des difficultés à être informés de l'avis porté par la CCPL pour poursuivre leur demande de recours (Lomé), parfois l'administration a décidé tout simplement de ne pas réunir la CCPL (Libreville), ou bien encore de ne pas transmettre les demandes de contestation en CCPC (Bilbao). Le SNES a dénoncé ces manquements aux règles qui portent préjudice aux personnels.

Le SNES a d'autre part demandé à l'Agence de revenir sur le cas des collègues nouvellement recrutés qui se voient refuser une résidentialisation au 1^{er} septembre au motif que la situation de leurs conjoints, établis dans le pays et disposant d'un contrat de travail, n'était pas connue au moment du recrutement en CCPL. Plusieurs cas nous avaient en effet été signalés, à Ankara et Nairobi. Pour le SNES, il s'agit là d'une situation qui lèse les personnels et qui par ailleurs ne respecte pas les textes réglementaires. L'article 2 du décret 2002-22, qui précise que sont considérés comme résidents « les fonctionnaires qui, pour suivre leur conjoint ou leur partenaire avec lequel ils sont liés par un pacte civil de solidarité, résident dans le pays d'exercice ou de résidence de ce conjoint ou de ce partenaire », ne renvoie en effet aucunement à la situation de l'agent au moment du recrutement. La DRH de l'Agence joue ici sur une confusion entre les deux procédures de recrutement et d'élaboration du contrat. Sur ce point, la Directrice de l'Agence s'est engagée à examiner la question et à faire part prochainement au SNES de sa décision.

La commission a ensuite procédé à l'examen des demandes de révision de notation administrative.

En tout, 9 demandes ont été examinées. Pour toutes ces demandes, les représentants du SNES ont obtenu des modifications de l'appréciation, et pour trois d'entre elles le relèvement de la note proposée.

Nous sommes intervenus sur des pratiques arbitraires de gestion des personnels et des pressions inadmissibles qui s'exercent sur les collègues. La notation administrative ne saurait être l'instrument de l'autoritarisme des chefs d'établissement, qui plus est au mépris des règles d'avancement et des grilles de référence. Les démarches de projet n'ont pas non plus à être l'alibi des intrusions pédagogiques des personnels de direction ni un moyen d'exercer des contraintes. Il a été aussi rappelé qu'aucune référence aux congés maladie ou aux faits liés à l'année antérieure n'a sa place dans l'appréciation, et que les collègues n'ont pas ainsi à subir de double peine.

La détermination des commissaires paritaires du SNES à faire valoir les droits de tous les collègues s'est dans tous les cas avérée payante lors de cette commission. Le SNES détient l'ensemble des sièges à la CCPC A et B, et son efficacité est à ce prix. Nous rappelons l'importance de voter et d'appeler à voter pour le SNES lors des prochaines élections professionnelles, qui verront notamment le renouvellement des CCP.

6. Compte rendu de la CCP Mission laïque française

La commission paritaire de la MLF du 13 novembre 2013 était consacrée aux prolongations de missions.

En préambule, le SNES a abordé une série de questions soulevées par les collègues.

Il s'agit tout d'abord du problème des **Speaking examiners pour Cambridge**. Il y a deux ans, la chef du service pédagogique avait imposé cette « mission » aux collègues. Dans certains établissements, les collègues étaient sommés de l'accomplir voire d'être chef de centre. La MLF nous a affirmé que les collègues étaient volontaires (contredisant ainsi nos informations) et que bon nombre d'entre eux étaient satisfaits de la situation. Dont acte : les collègues peuvent être volontaires mais les établissements ne peuvent l'imposer. Il tient maintenant à la MLF de le rappeler aux établissements.

L' **École de Florence** appartient depuis 2008 au réseau MLF. Les détachés se sont vus imposer cette année le versement d'une prime comme en Espagne. Or, cela s'est accompagné sur les fiches de salaire du non paiement de l'indemnité de résidence ainsi que de la part modulable de l'ISOE. La MLF nous a informé que le séminaire des agents comptables qui se tiendra fin novembre clarifiera cette situation.

Le SNES a aussi soulevé la question de la **réintégration conditionnelle** à la MLF. En effet, cette possibilité avait été offerte aux collègues de la MLF mais les informations dans les établissements ne suivent pas. Le SNES a demandé que ceci soit éclairci par une note précise.

Enfin, nous avons déploré que le **compte rendu de la réunion des associations des parents d'élèves OSUI du Maroc**, portant le sigle de l'APE, de la FAPEE et de la Mission Laïque relève comme "problème" que les « enseignants syndiqués sont à l'origine de beaucoup de problèmes ». Que les parents d'élèves le pensent et l'écrivent c'est de leur responsabilité. Même si l'on peut déplorer que dans un système qui se veut proche des valeurs républicaines, il en soit ainsi. Mais la question était celle de la caution de la MLF. Il nous a été affirmé que la MLF n'était pas au courant, ne cautionnait pas. Le SNES a donc demandé que la MLF intervienne pour que son logo n'apparaisse plus dans ces comptes rendu.

Prolongation de missions

Rappel des règles pour obtenir une prolongation de mission. Celle-ci doit être demandée par l'intéressé(e) après avis du directeur d'école ou de l'entreprise. Il ne faut pas avoir exercé plus de 6 ans consécutifs sur le même poste. Les temps d'exercice à l'étranger interviennent aussi mais la commission paritaire s'est laissée un temps de réflexion pour clarifier la durée prise en compte (18 ans de cumul à l'étranger ou 15 ans consécutifs à l'étranger). Ce point est donc à revoir lors d'une prochaine CCP.

La CCP a examiné le dossier de 9 directeurs appuyés par les entreprises et 13 enseignants appuyés par leur directeur. Aucun dossier ayant reçu un avis défavorable n'a été soumis à la MLF. La quasi-totalité des cas n'a pas soulevé de problème particulier. Toutefois, la CCP a limité la possibilité de prolongation à un an dans deux cas (la réponse l'an prochain sera donc négative) et pour une autre demande la FSU a voté contre et le SE-UNSA s'est abstenu. Enfin, nous avons examiné un cas particulier qui demande réflexion. Celui d'une collègue dans le même poste depuis 10 ans avec une interruption d'un an pour congé parental. Considérant ce congé la FSU a accepté la prolongation cette année. La question est maintenant de permettre à ce personnel de rester en poste avec un statut en adéquation avec sa situation qui s'apparente à celle d'un(e) résidente.

7. Mouvement inter et réintégrations

La période de saisie des demandes s'étale entre le 14 novembre 2013 à 12h et le 3 décembre à 12h.

Consultez nos articles sur le site hors de France aux liens ci-dessous :

- l'**analyse de la note de service** : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article243>
- le **guide pratique** : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article251>
- Complément d'information pour **Mayotte** : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article253>
- Article sur les **réintégrations conditionnelles** : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article149>

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA
Membres du Secteur Hors de France.